

Conseil d'établissement de l'EPS Jorat

Résumé de la séance du 8 mars 2021

À 17h30 dans le réfectoire du collège du Raffort à Mézières.

Présences /Absences

Pour le ¼ autorités :

- Mme Valérie Hirt, Conseil Intercommunal de l'ASIJ, Présidente
- Mme Lara Graz, Conseil Intercommunal de l'ASIJ
- M. Christophe Balissat, Comité de Direction de l'ASIJ, Vice-président
- M. Jean-Jacques Schumacher, Conseil Intercommunal de l'ASIJ

Pour le ¼ professionnels :

- Mme Delphine Indermühle, enseignante
- M. Julien Bocherens, doyen
- M. Gérald Morier-Genoud, Directeur EPS Jorat
- *M. Alain Porchet, enseignant - excusé*

Pour le ¼ parents :

- Mme Karine Gautschi Hälg
- Mme Julie Kay-Lorenz
- Mme Christine Müller
- Mme Yvonne Bianco

Pour le ¼ sociétés :

- Mme Romaine Balthasar, Réseau APERO
- Mme Catherine Ngom-Bru, APE
- *M. Bernard Monstein, Conseil de la paroisse du Jorat - excusé*
- M. Jean-Luc Blanc, Fanfare du Jorat

Secrétaire :

- M. Nicolas Deprez

Accueil

Madame Hirt, Présidente, souhaite la bienvenue aux participants dans ces conditions spéciales liées au COVID.

Communication de la Présidente

Concernant la séance du 7 septembre, suite à la présentation du Dr Rezbach, il avait été dit que la demande pourrait être faite au Conseil Intercommunal de l'ASIJ pour que le CEt ou le ¼ parents puisse présenter une réflexion sur ce sujet à un représentant du DFJC.

Après la séance, Mme Hirt a revu ses notes et s'est informé auprès d'autres CEt, il en est ressorti que cette « entrée en force » du CEt auprès du canton ne semblait pas adéquate et qu'il fallait trouver une autre manière pour s'adresser au département.

En date du 9 septembre 2020, Mme Valérie Hirt a informé par mail les membres du CEt que l'une des décisions prises en séance du 7 septembre 2020 ne sera pas mise en œuvre. Il s'agissait de : « Le sujet sera présenté au Comité de Direction de l'ASIJ (M. Balissat), puis la demande pourrait être faite au Conseil Intercommunal de l'ASIJ pour que le CEt ou le 1/4 parents puisse aborder présenter cette réflexion à un représentant du DFJC ».

Selon Mme Hirt, cette demande sort du cadre du rôle du CEt et n'est pas conforme à la loi scolaire article 66 (NB : article remplacé par l'article 33 de la LEO)

Elle décide donc unilatéralement que « le CEt ne peut pas demander à Christophe Balissat de poursuivre sa demande auprès du CoDir. » Elle précise en outre que « Si le CoDir est intéressé de voir la présentation, nous pouvons la leur transmettre ».

Il semble qu'il y a eu une erreur d'interprétation, et que la démarche est finalement adéquate, donc cette demande sera bien faite au Conseil Intercommunal du 16 juin prochain par Mme Graz.

Règlement du CEt : Le juriste du canton exige que le règlement dans sa globalité (et pas uniquement l'article modifié) fasse l'objet d'une validation par le Conseil Intercommunal. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du CI du 16 juin.

Information transports scolaires : La société HelvéCie sera le nouveau transporteur scolaire dès la rentrée 2021-2022. Cette même société s'occupera également de la planification des horaires. Un représentant d'HelvéCie sera invité à la prochaine séance du CEt, et ce serait intéressant que le groupe de travail « Transports et civilité » lui présente les réflexions faites jusqu'à ce jour.

Une demande de modification de l'ordre du jour est proposée et validée. Le sujet « Les rôles du CEt » s'intercale entre « Date d'échéance de quarts » et « Tenue vestimentaire ».

A propos de l'heure de début de l'école, il est demandé à l'APE de se renseigner auprès des autres sections s'ils connaissent des établissements qui débutent l'écoles plus tard qu'à l'EPS du Jorat, avec un retour d'information si possible d'ici mai 2021. Les réflexions sur une potentielle modification des horaires nécessiteront la création d'un groupe de travail.

Mise en discussion et adoption du résumé de la séance du 7 septembre

Des modifications sont demandées et un addendum sera proposé par Mme Graz (mail). Après intégration, une validation du résumé de la séance du 7 septembre 2020 (par retour de mail) sera demandée aux membres du CEt.

Communications du Directeur de l'établissement scolaire

Les cours de piscine sont à nouveau possibles dès le 15 mars à Puidoux, et cela ne devrait pas tarder à la piscine de Moudon.

Des allègements des normes Covid ont été faits par le canton dès le 1^{er} mars, les sorties sont recommandées par le département. Cependant les camps (avec nuit) restent interdits jusqu'à fin juin.

En « remplacement » des camps, des sorties à ski d'une journée sont organisées, elles ont été très appréciées des élèves et enseignants. Il est constaté qu'un nombre important de parents écrivent des mots d'excuses pour leur enfant. S'ils ne participent pas aux sorties, les élèves doivent se rendre en classe.

Les activités proposées sont variées (sports, culture), cependant pour les sports, il reste passablement de contraintes (masque, pas de contact, etc.)

Les classes de VP ont un nombre d'élèves important (lié à la Covid l'an passé), mais il y a eu de mauvaises orientations et certains élèves vont passer de la VP à la VG.

En ce qui concerne l'année scolaire 2021-2022 : le galetas dans les combles du collège des Gollies à Servion va être aménagé en salle de rythmique. Une classe de 3P supplémentaire ouvrira à Servion, ainsi que deux classes au Raffort à Mézières (de 7 P et de 8 P). Les réflexions concernant l'enclassement prennent en compte l'ouverture du collège Gustave Roud en 2022, de manière à éviter d'avoir 2 lieux d'enclassement dans un même cycle.

L'EPS et l'ASIJ ont été contactés par le service de la mobilité (DGMR) pour une consultation à propos des nouveaux horaires et parcours des bus de ligne (décembre 2021). Il y a de possibles opportunités de modification des horaires de début de cours (env. + 15min), liées à une augmentation de la fréquence des bus de ligne souhaitée par la DGMR. Dans une logique d'uniformité, si un décalage d'horaire est possible pour les élèves de 7-8 P du Raffort, il faudrait également appliquer ce changement aux 7-8 P enclassés à Savigny, et évaluer les possibilités avec le transporteur scolaire HelvéCie.

En ce qui concerne l'ouverture du collège Gustave Roud, la direction réfléchit à séparer le flux des « grands 7-8 P » de celui des « petits 1-6 P » et donc d'avoir deux heures distinctes de début de l'école. Cela fait sens au vu de la capacité des bus et de la cohabitation, une trop importante différence d'âge entre les élèves pouvant être problématique.

Groupes de travail

Suite à l'information de M. Morier-Genoud au sujet de la consultation souhaitée par la DGMR, un groupe de réflexion sur les horaires scolaires est créé. Il est composé de : Mme Graz (répondante du groupe de travail jusqu'au 1^{er} juin), Mme Ngom-Bru, M. Morier-Genoud ou M. Bocherens + un membre du quart parents (les noms seront communiqués à Mme Graz d'ici au 15 mars).

Concernant le groupe de travail « Transports et civilité », Mme Balthasar se joint au groupe.

Date d'échéance des mandats des quarts

<u>Quart associatif</u> :	APE et APERO	=>	Pas de changement
	Fanfare du Jorat	=>	Changement en mars 2023
	Paroisse du Jorat	=>	Changement en mars 2023
<u>Quart professionnels EPS</u> :	Directeur EPS	=>	Pas de changement
	Mme Indermühle	=>	Changement en mars 2022
	M. Porchet	=>	Changement en mars 2022
	M. Bocherens	=>	Changement en sept. 2023
<u>Quart parents</u> :	Condition préalable « avoir son ou un de ses enfants enclassé à l'EPS du Jorat »		

Mme Gautschi Hälg	=>	Changement en mars 2023
Mme Kay-Lorenz	=>	Changement en mars 2023
Mme Müller	=>	Changement en mars 2023
Mme Bianco	=>	Changement en nov. 2025

<u>Quart autorités :</u>	Condition préalable « être élu et délégué par sa commune à l'ASIJ »	
	Mme Graz	=> Ne se représente pas aux élections
	Mme Hirt	=> Dépend des élections mi-mars
	M. Balissat	=> Dépend des élections mi-mars
	M. Schumacher	=> Dépend des élections mi-mars
<u>Secrétaire :</u>	N. Deprez	=> Pas de changement. Cette fonction fait partie de son cahier des charges.

Rôles du CEt

Question : Le CEt est-il une force de propositions ou seulement un relais d'informations ?

Réponse : Le CEt est force de proposition.

Quelques sujets pour lesquels son implication concrète a été ou est souhaitée :

- Horaires scolaires
- Aménagement de classes au collège de Servion
- Consultation des grilles d'évaluation
- Transports scolaires et civilité dans les bus
- Participation à la journée de fin d'année scolaire

Plusieurs membres souhaitent un CEt plus actif, avec un impact sur le terrain.

Tenue vestimentaire

La discussion au sujet des tenues vestimentaires est constituée de témoignages et avis de chacun. Quelques points soulevés :

- Le règlement de l'EPS du Jorat sur la tenue vestimentaire, il se trouve sur le site de l'EPS.
- Le maître de classe parcourt en début d'année les règles de l'établissement avec ses élèves (dont celui concernant les tenues), ce qui permet de mieux les accepter.
- Les règles vestimentaires stressent certains élèves.
- Le règlement est appliqué par les enseignants de la même manière aux garçons et aux filles.

- Il est important pour les élèves qu'ils se posent des questions sur leur habillement avant de venir à l'école.
- Selon certains, un règlement est indispensable, selon d'autres il bride les libertés. Dans tous les cas, c'est une application du cadre légal obligatoire.
- La mixité des âges dans une même école (7 à 11 H) nécessite des règles.
- Le conseil des délégués a des débats au sujet des tenues.
- Les familles ont un rôle prépondérant, l'école est là pour signifier les écarts et échanger sur ce qui ne convient pas et pour quelles raisons.
- Les vêtements ne sont pas seuls concernés, mais également les accessoires, les coupes de cheveux, la propreté des habits, etc.
- Il peut y avoir des sensibilités et interprétations différentes de ce qui est acceptable ou pas. Par ex. : tissu aux motifs militaire, habit avec un dessin de crâne humain. Est-ce de la mode ou de la provocation ? Raison pour laquelle il faut pouvoir discuter et expliquer ces points de vue aux élèves, pour qu'ils comprennent la volonté et la nécessité du règlement.
- Adapter ses tenues vestimentaires aux circonstances, c'est un apprentissage pour leur vie de future.
- Quelle que soit la tenue et indépendamment du règlement, les regards doivent être bienveillants.

Sujets des prochaines séances

- Présentation d'HelvéCie, nouveau transporteur scolaire dès août 2021
Et présentation du groupe de travail « Transports scolaires et civilité ».
- Pedibus pour le collège Gustave Roud
- Retour du groupe « Réflexion sur les horaires scolaires »
- Tenue vestimentaire (suite si nécessaire)

D'autres idées de sujets peuvent être proposées par mail à Mme Hirt robi_val@msn.com et à Nicolas Deprez cd.asij@gmail.com, le plus vite possible de manière à évaluer le besoin d'inviter des éventuels intervenants.

Planification de la prochaine séance

- Lundi 3 mai de 17h30 à 19h30
Au réfectoire du collège du Raffort à Mézières

La séance est levée à 19h40
